

Préambule : L'AMAP « Les caramboles » respecte les principes de la Charte établie par le réseau des AMAP en Ile-de-France à laquelle elle est affiliée. Les objectifs d'une AMAP, détaillés sur le site du réseau <http://amap-idf.org> sont entre autres, de :

- ♦ Maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement soutenable
- ♦ renouer des solidarités actives en participant au développement d'une agriculture non productiviste
- ♦ permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine, et de la manière dont ils ont été produits.



CONTRAT d'ENGAGEMENT page 1/2

réservé aux adhérents de l'association Les Caramboles

Période : du 1^{er} octobre 2016 au 23 septembre 2017

Date de début de contrat :

Entre le maraîcher - aviculteur

Je soussigné, Fabien Bordier, exploitant agricole à Corancez (28) , 13 rue de la République

- ♦ reconnais avoir pris connaissance de la Charte des AMAP et en accepter les termes.
- ♦ m'engage à fournir des légumes de saison, frais, produits dans le respect de l'agriculture paysanne telle que définie par la Charte des AMAP sans produits chimiques de synthèse et sans OGM, cultivés par mes soins.
- ♦ m'engage à fournir un minimum de 6 légumes différents par panier et de 25 légumes différents sur la période.
- ♦ m'engage à fournir des œufs bios extra frais qui respectent le cahier des charges AB de l'agriculture biologique provenant de mon exploitation. Les œufs peuvent être de calibre « gros » ou « très gros ». Ils sont proposés en abonnement à l'unité sans conditionnement.
- ♦ ne livrerai pas de légumes les 22 et 29 décembre ainsi que 4 semaines au printemps (du 1er au 30 avril), période plus creuse au niveau production.
- ♦ annonce à l'avance au coordinateur les variétés du panier proposé (sans nécessairement préciser les quantités).
- ♦ informerai les adhérents régulièrement de la vie de la ferme, des activités agricoles et modalités de production durant l'année, les invitant à participer aux travaux et cueillettes et discutant avec eux à l'avance du plan de culture.
- ♦ accueillerai les adhérents pour une visite annuelle de mon exploitation.
- ♦ m'engage à livrer chaque jeudi à 19h au lieu de distribution à Rambouillet, au 1 ter rue Dubuc (salle reliure) ou à la Bergerie nationale pendant la fermeture de la MJC l'été. Si la distribution tombe un jour férié, la livraison est avancée à la veille, le mercredi (24 mai 2017).
- ♦ ne pratique pas de revente, sauf accord préalable du coordinateur. J'en informerai les amapiens.
- ♦ ne suis plus responsable des produits une fois la livraison faite.
- ♦ chercherai des solutions compensatrices avec l'association en cas d'impossibilité d'effectuer une livraison.

et le consommateur

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

- ♦ reconnais avoir pris connaissance de la Charte des AMAP et en accepter les termes.
- ♦ m'engage à adhérer à l'association Les Caramboles et à payer par chèque à l'ordre de « Les caramboles » le montant de la cotisation en vigueur qui servira à financer entre autre l'adhésion de notre groupe au réseau AMAP-IdF pour l'année 2017.
- ♦ reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte.
- ♦ viens avec un panier et/ou des boîtes pour prendre mes légumes et/ou mes oeufs au lieu de distribution au 1 ter rue Dubuc à Rambouillet toutes les semaines entre 19h00 et 20h00 et émarge sur les listes de distribution. A partir de 20h, j'autorise que mes produits soient mis à disposition du responsable de la distribution si je n'ai pas prévenu de mon absence les responsables de distribution.
- ♦ mandate quelqu'un (adhérent ou non adhérent) pour prendre mes produits et émarger sur les listes de distribution à ma place quand je ne peux pas venir. Cette personne aura les mêmes obligations qu'énoncées dans le paragraphe précédent.
- ♦ accepte d'effectuer, durant la période du contrat, des permanences de distribution selon les besoins et à aller à la ferme afin de connaître notre maraîcher-aviculteur partenaire et son outil de travail.
- ♦ Période d'essai pour les nouveaux adhérents : je peux annuler le contrat et demander à récupérer les chèques qui n'ont pas encore été donnés au maraîcher après une période d'essai pour les légumes (8 paniers). Au-delà, sauf circonstances exceptionnelles (divorce, déménagement..) la renonciation au contrat ne sera possible que si je trouve un reprenneur pour mon panier.
- ♦ paie par chèques, à la date de signature du contrat, chacun couvrant une période de 2 mois, remis à la coordinatrice au plus tard une semaine avant ma 1^{ère} livraison. L'encaissement sera effectué tous les deux mois. Les chèques sont à libeller à l'ordre de Fabien BORDIER.
- ♦ préviens au plus tard un mois avant la fin du contrat si je ne souhaite pas reconduire mon engagement.

Fait le : / /

Signature de Fabien Bordier

Signature de l'adhérent(e)

à retourner signé à :

✉ Marie Legris 5 rue Dubuc 78120 Rambouillet ☎ 06 89 19 01 75 ✉ amapcaramboles@gmail.com